



Convocation :..... 22.06.2022
Affichage :..... 22.06.2022

Membres (statutaires.... 10
(présents..... 8
(votants..... 8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU JEUDI 30 JUIN 2022 À 18H

N° 2022/12

Objet : Recours à des personnels volontaires – renouvellement de l’agrément

Membres présents :

Communauté d’agglomération de Castres-Mazamet :

M. Arnaud BOUSQUET, Mme Geneviève VICENTE, Mme Isabelle JURY, MM. Michel MARTIN, Francis MATHIEU.

Conseil Départemental du Tarn :

MM. Michel BENOIT, Christophe TESTAS, Mme Eve BUGIS.

Secrétaire :

M. Christophe TESTAS

Assistaient également à la réunion :

M. Bernard CASTAN, stagiaire formation continue aux métiers de l’administration territoriale à l’INU Champollion

M. Jean-Luc CHAMBAULT, Directeur en charge du développement du site d’enseignement supérieur – recherche – innovation de Castres-Mazamet

Mme Idalina DOS SANTOS, Assistante de direction – Syndicat mixte

Mme Josette FABRE, Responsable des affaires financières

M. Olivier FROMENTEAU, Chargé d’opérations pour Thémélia

Délibération n°2022/12

Recours à des personnels volontaires sous statut de service civique – renouvellement de l'agrément

Le Président ayant exposé,

Le Syndicat mixte ayant désormais ses locaux dans La Maison de Campus, est en mesure de déployer encore davantage les services et actions qu'il propose aux étudiants en matière de logement, sport, culture, loisirs... Pour ce faire, le Syndicat mixte peut engager des jeunes sous statut de service civique.

Le service civique s'adresse aux jeunes âgés de 16 à 25 ans (élargi aux jeunes en situation de handicap jusqu'à 30 ans) sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif (association) ou une personne morale de droit public (collectivités locales, établissement public ou services de l'état) pour accomplir une mission d'intérêt général dans un des domaines ciblés par le dispositif.

La durée hebdomadaire de la mission est d'au moins 24 heures, au maximum 35 heures sur 5 jours.

Un agrément est délivré pour 3 ans au vu de la nature des missions proposées et de la capacité de la structure à assurer l'accompagnement et à prendre en charge des volontaires.

Le précédent agrément délivré par la Direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) du Tarn au Syndicat mixte portait sur la période du 9 août 2019 au 8 août 2022, et arrive à échéance.

Il est demandé le renouvellement de l'agrément pour une période de 3 ans, pour 2 volontaires.

Le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'État au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier.

Une tutrice a été désignée au sein de la structure d'accueil, il s'agit de Mme Idalina DOS SANTOS.

Le Comité syndical après en avoir délibéré à l'unanimité des voix :

- demande à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Tarn, le renouvellement de l'agrément afin que le Syndicat mixte puisse s'inscrire dans le dispositif du service civique pour promouvoir l'engagement citoyen des jeunes adultes, et accueillir des volontaires,
- habilite le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision,
- dit que les crédits nécessaires à cette dépense sont disponibles au budget de l'exercice 2022 du Syndicat mixte,



délibéré à Castres, le 30 juin 2022

Pour extrait conforme,
Le Président,

Arnaud BOUSQUET